



100 questions-réponses de l'entretien de naturalisation

Réponses modèles et pièges à éviter, session 2026-2027



Règles vérifiées au 16 octobre 2026 sur service-public.gouv.fr, Légifrance et le ministère de l'Intérieur. Ce document est une aide à la révision ; il n'est pas édité par l'administration et ne remplace pas le livret du citoyen, gratuit sur immigration.interieur.gouv.fr.

Décrochez votre passeport français.

Toutes les questions-réponses, la méthode de l'entretien et les QCM au format de l'examen : le guide PDF sur <https://questions-naturalisation.fr/format-pdf/>

Votre parcours, votre situation et votre projet

Ces questions vérifient votre intégration et la cohérence avec votre dossier. Il n'existe pas de réponse unique : chaque réponse modèle est un exemple à adapter à votre vie réelle.

001

Comment

**s'est
passé
votre
arrivée
en France ?**

Exemple de réponse : « Je suis arrivé à Lille en 2016 pour un master. La première année a été difficile, surtout pour trouver un logement, mais les cours de français et mes collègues de stage m'ont beaucoup aidé. » Donnez l'année, la raison et les premières étapes, en une minute environ.

Conseil : Ne racontez jamais un parcours différent de celui du dossier : l'agent a vos titres de séjour sous les yeux.

Source : Retours de candidats

002

**Avez-vous
des liens
familiaux
en France ?**

Exemple de réponse : « Oui, ma femme et nos deux enfants vivent avec moi à Créteil, et ma sœur habite à Paris. Nous la voyons presque chaque week-end. » Citez les personnes, la ville et la fréquence de vos liens.

Conseil : N'oubliez aucun membre de la famille déclaré dans votre formulaire, en particulier les enfants mineurs.

Source : Retours de candidats

003

**Quels
sont
vos liens
gardés
avec
votre
pays**

**d'ori
gine
?**

Exemple de réponse : « J'appelle mes parents chaque semaine et je transmets ma langue maternelle à mes enfants. Mais ma vie, mon travail et mon logement sont en France. » Assumez votre attachement, puis montrez que le centre de vos intérêts est ici.

Conseil : Ne reniez pas votre pays, mais ne décrivez pas non plus une vie tournée vers lui : le centre de vos intérêts doit être en France (code civil, article 21-16).

Source : Code civil, article 21-16 ; retours de candidats

004

**Que f
aitez
-
vous
pend
ant v
otre t
emp
s libr
e ?**

Exemple de réponse : « Je joue au football le dimanche dans le club de mon quartier et j'emmène souvent mes enfants à la médiathèque. L'été, nous découvrons une nouvelle région de France. » Citez des activités réelles et des lieux précis.

Conseil : Évitez « rien de spécial » : une réponse vide donne l'impression d'une vie sans lien avec la société française.

Source : Retours de candidats

005

**Com
ment

avez-
vous
appri
s le f
ranç
ais ?**

Exemple de réponse : « J'ai suivi des cours du soir pendant deux ans, puis j'ai beaucoup progressé au travail. J'ai obtenu le TCF au niveau B2 en mars 2026. » Citez vos cours, votre pratique quotidienne et le justificatif joint au dossier.

Conseil : Le niveau B2 à l'oral et à l'écrit est exigé pour les demandes déposées depuis le 1er janvier 2026 : l'agent écoute aussi votre français pendant tout l'entretien.

Source : Décret n° 2025-648 du 15 juillet 2025 ; retours de candidats

006

**Que f
aitez
-
vous
pour**

**vosre
com
mun
e ou
vosre
quar
tier ?**

Exemple de réponse : « Chaque printemps, je participe au nettoyage des berges organisé par la mairie, et je suis parent délégué à l'école de ma fille. » Un engagement modeste mais réel suffit : l'agent veut voir que vous prenez part à la vie locale.

Conseil : N'inventez jamais un engagement : une simple question de suivi sur un nom ou une date suffit à le révéler.

Source : Retours de candidats

007
**Êtes-
vous
à
jour
de
vos i
mpôt
s ?**

Exemple de réponse : « Oui. Mon impôt sur le revenu est prélevé à la source et je n'ai aucune dette auprès de l'administration fiscale. » Si vous avez obtenu un échéancier de paiement, dites-le et montrez qu'il est respecté.

Conseil : Ne minimisez jamais un retard : l'enquête sur votre comportement civique vérifie notamment le paiement des impôts.

Source : Décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993, article 30 ; retours de candidats

008
**Où
vous
voye
z-
vous
dans**

**cinq
ans
?**

Exemple de réponse : « Toujours à Nantes, j'espère avec un poste de cheffe d'équipe. Nous voudrions acheter un appartement et voir nos enfants grandir ici. » Parlez d'un projet professionnel et familial en France.

Conseil : Un projet centré sur un départ à l'étranger contredit la condition de résidence en France au moment de la signature du décret.

Source : Code civil, article 21-16 ; retours de candidats

009

Que f
erez-
vous
si vot
re de
man
de n'
abou
tit pa
s ?

Exemple de réponse : « Je continuerai ma vie en France, je chercherai à comprendre la décision et je ferai le nécessaire pour présenter une nouvelle demande. » Vous pouvez ajouter qu'un recours est possible auprès du ministre dans les 2 mois.

Conseil : Ne dites pas que vous quitterez la France : votre demande paraîtrait intéressée.

Source : Décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993, article 45 ; retours de candidats

010

Qu'e
st-
ce
qui c
hang
era
pour
vous
le
jour
où
vous
serez
fran
çais
?

Exemple de réponse : « Ce sera la fin d'un long parcours : je me sentirai pleinement chez moi, dans le pays où grandissent mes enfants. Je voterai pour la première fois et j'accepterai mes nouveaux devoirs, comme celui d'être juré d'assises si je suis tiré au sort. »

Conseil : Ne parlez pas seulement du passeport ou des voyages : l'agent attend une réponse sur la citoyenneté.

Source : Retours de candidats

Les principes et les symboles de la République

La Constitution et la Déclaration de 1789 fondent ces réponses. Citer l'article quand vous le connaissez montre une préparation sérieuse.

011

Que
dit
la Dé
clara
tion
des
droit
s de l
'hom
me
et
du ci
toye
n de
1789
?

Adoptée le 26 août 1789, elle affirme dans son article 1er que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Elle protège la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression, et la Constitution de 1958 y renvoie dans son préambule.

Conseil : Retenez au moins l'article 1er : c'est la phrase que l'agent attend le plus souvent.

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, articles 1er et 2

012

Que
gara
ntit l'
égali
té de
vant
la
loi ?

La loi est la même pour tous, qu'elle protège ou qu'elle punisse (Déclaration de 1789, article 6). L'article 1er de la Constitution assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de race ou de religion.

Conseil : Donnez un exemple concret : à l'hôpital public ou à l'école publique, chacun est accueilli selon les mêmes règles.

Source : Déclaration de 1789, article 6 ; Constitution du 4 octobre 1958, article 1er

013

Quel
est l'
embl
ème
natio

nal i
nsc
t dan
s la
Cons
tituti
on ?

C'est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge (Constitution, article 2). Ses trois bandes verticales se lisent dans cet ordre à partir de la hampe : le bleu, puis le blanc, puis le rouge.

Conseil : Ne confondez pas emblème officiel et symbole populaire : le coq ne figure pas dans la Constitution.

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 2

014

Que
signi
fient
les c
oule
urs
du dr
apea
u fra
nçais
?

Selon l'explication la plus répandue, le bleu et le rouge sont les couleurs de la ville de Paris et le blanc celle de la royauté. Réunies en 1789 sur la cocarde, elles symbolisent l'union du roi et du peuple, puis la Nation née de la Révolution.

Conseil : Une réponse simple suffit : n'inventez pas une signification dont vous n'êtes pas sûr.

Source : Thème « Principes et valeurs de la République », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 1)

015

Pour
quoi
le
coq
est-
il un
sym
bole
de la
Fran
ce ?

En latin, le mot « gallus » veut dire à la fois « coq » et « Gaulois », d'où ce rapprochement ancien. Le coq est un symbole populaire, très présent dans le sport, mais ce n'est pas un symbole officiel inscrit dans la Constitution.

Conseil : Ne le présentez pas comme un emblème officiel : les symboles inscrits dans la Constitution sont le drapeau, l'hymne et la devise.

Source : Thème « Principes et valeurs de la République », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 1)

016

Que
veut
dire
« Ré
publi
que i
ndivi
sible
» ?

La France forme un seul État : la loi est votée pour tout le territoire et la souveraineté appartient au peuple tout entier (Constitution, articles 1er et 3). Aucune partie du peuple ni aucun individu ne peut s'attribuer cette souveraineté.

Conseil : Citez les quatre adjectifs de l'article 1er : indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Source : Constitution du 4 octobre 1958, articles 1er et 3

017

Quell
e est
la lan
gue
de la
Répu
bliqu
e ?

Le français, inscrit à l'article 2 de la Constitution depuis 1992. C'est la langue des démarches administratives, de la justice et de l'enseignement public, et c'est pourquoi un niveau B2 est exigé pour les demandes de naturalisation déposées depuis le 1er janvier 2026.

Conseil : Vous pouvez dire que vous parlez aussi votre langue d'origine en famille : seul l'usage public du français est imposé.

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 2 ; décret n° 2025-648 du 15 juillet 2025

018

L'Éta
t
peut-
il int
erve
nir d
ans v
otre
vie p
rivée
?

Non : chacun a droit au respect de sa vie privée (code civil, article 9). L'État ne contrôle ni vos croyances, ni vos opinions, ni votre orientation sexuelle, tant que vous respectez la loi.

Conseil : Ajoutez la limite : la loi s'applique aussi à la maison, par exemple contre les violences familiales.

Source : Code civil, article 9

019

Qu'e
st-
ce
que
le sc
eau
de la
Répu
bliqu
e ?

C'est le sceau de la Ile République, créé en 1848, qui représente la Liberté assise. Il est encore utilisé pour sceller les textes les plus solennels, comme la Constitution de 1958 et ses révisions.

Conseil : Si vous ne connaissez pas le détail, retenez l'essentiel : il sert à sceller la Constitution.

Source : Thème « Principes et valeurs de la République », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 1)

020

Qu'e
st-
ce
que
la ch
arte
des
droit
s et
devoi
rs
du ci
toye
n fra
nçais
?

C'est un texte prévu par le décret n° 2012-127 du 30 janvier 2012, qui rappelle les principes, les droits et les devoirs du citoyen. Vous la signez à la fin de l'entretien, et elle figure en annexe du livret du citoyen édition mai 2026.

Conseil : Lisez-la avant le jour de l'entretien : signer un texte sans l'avoir lu donne une mauvaise image.

Source : Décret n° 2012-127 du 30 janvier 2012 ; livret du citoyen édition mai 2026, annexes

La laïcité et la liberté de conscience

Depuis la circulaire du 2 mai 2025, la laïcité est au centre de l'entretien. Répondez en rappelant la règle, sans jugement sur aucune religion.

021

Que
dise
nt
les d
eux
prem
iers a
rticle
s de
la loi
de 19
05 ?

L'article 1er garantit la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, dans la limite de l'ordre public. L'article 2 précise que la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte : c'est la séparation des Églises et de l'État, votée le 9 décembre 1905.

Conseil : Ne présentez pas cette loi comme hostile aux religions : elle protège leur libre exercice.

Source : Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, articles 1er et 2

022

L'Éta
t fina
nce-
t-il
la co
nstru
ction
des
lieux
de c
ulte
?

En principe non : depuis 1905, la République ne subventionne aucun culte, et les nouveaux lieux de culte sont financés par les fidèles. L'Alsace et la Moselle font exception, avec un régime particulier hérité du Concordat.

Conseil : Ne répondez pas « oui, pour les grandes religions » : aucune religion n'est reconnue par l'État.

Source : Loi du 9 décembre 1905, article 2

023

Un fo
nctio
nnair
e
peut-
il mo

ntre
sa re
ligio
n pe
ndan
t
son t
ravail
?

Non. Tout agent public doit rester neutre pendant son service : il ne peut ni porter de signe religieux ni exprimer ses convictions. Cette neutralité garantit que chaque usager est traité de la même façon.

Conseil : Ne confondez pas l'agent et l'usager : la personne reçue au guichet, elle, reste libre de porter un signe religieux.

Source : Code général de la fonction publique, article L121-2

024

Peut-
on p
orter
un si
gne r
eligie
ux à l
'écol
e pu
bliqu
e ?

Non pour les élèves des écoles, collèges et lycées publics : la loi du 15 mars 2004 interdit les signes et tenues par lesquels ils manifestent ostensiblement une appartenance religieuse. Des signes discrets restent possibles, et les établissements privés ne sont pas concernés.

Conseil : Ne critiquez pas cette loi devant l'agent : expliquez plutôt qu'elle protège la neutralité de l'école et la liberté des élèves.

Source : Loi n° 2004-228 du 15 mars 2004

025

Peut-
on p
orter
un si
gne r
eligie
ux d
ans
la
rue ?

Oui, c'est une liberté dans l'espace public, dans le respect de l'ordre public. Seule la dissimulation du visage y est interdite par la loi du 11 octobre 2010, quel que soit le motif.

Conseil : Montrez que vous distinguez l'usager, libre de ses convictions, de l'agent public, tenu à la neutralité.

Source : Loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010

026

Peut-on changer de religion ou n'en avoir aucune en France ?

Oui. La liberté de conscience permet de croire, de ne pas croire ou de changer de religion, sans avoir à se justifier. Personne, ni la famille ni une communauté, ne peut imposer une religion à un adulte.

Conseil : Si l'agent vous parle de vos enfants majeurs, rappelez que ce choix leur appartient.

Source : Loi du 9 décembre 1905, article 1er ; Déclaration de 1789, article 10

027

Le blasphème est-il interdit en France ?

Non. Critiquer une religion, même de façon choquante, relève de la liberté d'expression. En revanche, l'injure ou la provocation à la haine contre des personnes en raison de leur religion est punie par la loi.

Conseil : Distinguez bien la critique d'une croyance, permise, et l'attaque contre des croyants, punie.

Source : Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse

028

Le racisme est-il une opinion protégée par la liberté

**d'exp
ressi
on ?**

Non. L'injure raciste, la diffamation raciale et la provocation à la haine sont des délits, et la discrimination est punie par le code pénal. Les propos racistes publics et les actes racistes ne sont donc pas protégés par la liberté d'expression.

Conseil : Si l'agent vous demande ce que vous feriez face à des propos racistes, citez le signalement, la plainte ou le Défenseur des droits.

Source : Loi du 29 juillet 1881 ; code pénal, articles 225-1 et 225-2

029

**Votre
conj
oint
doit-
il sui
vre
vos p
ratiq
ues r
eligie
uses
?**

Exemple de réponse : « Non. Chacun de nous est libre de pratiquer ou non, c'est sa vie privée. Nous respectons les choix de l'autre, et nos enfants choisiront aussi librement à leur majorité. »

Conseil : Ne laissez pas entendre que vous imposez vos règles à votre conjoint ou à vos enfants majeurs.

Source : Retours de candidats ; circulaire du 2 mai 2025

030

**La laï
cité
est-
elle c
ontre
les r
eligi
ons
?**

Non. La laïcité impose la neutralité à l'État, pas aux citoyens, et elle protège la pratique religieuse. La loi de 1905 prévoit même des aumôneries dans les hôpitaux et les prisons, pour que les personnes qui ne peuvent pas sortir puissent pratiquer leur culte.

Conseil : Évitez de dire que la France « n'aime pas » une religion : la laïcité s'applique à toutes de la même façon.

Source : Loi du 9 décembre 1905, article 2

L'égalité entre les femmes et les hommes et la vie de famille

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'autre priorité de l'entretien depuis 2025. Répondez par la loi, puis par un exemple de votre vie.

031

Qu'est-ce que l'autorité parentale ?

C'est l'ensemble des droits et des devoirs des parents envers leur enfant mineur, dans son intérêt : le protéger, veiller à sa santé, à son éducation et à son développement (code civil, article 371-1). Les deux parents l'exercent ensemble, même s'ils sont séparés.

Conseil : Ajoutez qu'elle s'exerce sans violences physiques ou psychologiques : la loi le précise depuis 2019.

Source : Code civil, articles 371-1 et 373-2

032

Un mariage religieux suffit-il en France ?

Non. Seul le mariage civil, célébré à la mairie par un officier de l'état civil, produit des effets juridiques. La cérémonie religieuse est libre, mais elle ne peut avoir lieu qu'après le mariage civil.

Conseil : Ne présentez jamais un mariage seulement religieux comme un vrai mariage : il n'a aucune valeur légale en France.

Source : Code civil, article 165

033

Deux personnes de même sexe peuvent-elles se marier ?

?

Oui, depuis la loi du 17 mai 2013, avec les mêmes droits et devoirs que les autres couples, y compris l'adoption. Les discriminations et les violences liées à l'orientation sexuelle sont punies.

Conseil : L'agent n'attend pas votre opinion morale : rappelez la loi et dites que vous la respectez.

Source : Loi n° 2013-404 du 17 mai 2013

034

La p
olyga
mie
est-
elle a
utori
sée
en Fr
ance
?

Non. On ne peut pas contracter un second mariage avant la dissolution du premier (code civil, article 147), et la bigamie est un délit. Pour la nationalité par mariage, une situation effective de polygamie vaut défaut d'assimilation (code civil, article 21-4).

Conseil : Restez factuel et calme : rappelez l'interdiction sans porter de jugement sur d'autres pays.

Source : Code civil, articles 147 et 21-4

035

Qui
a
fait v
oter
la loi
sur
l'IVG
en 19
75 ?

Simone Veil, alors ministre de la Santé. La loi du 17 janvier 1975 autorise l'interruption volontaire de grossesse, et depuis 2024 la Constitution garantit aux femmes la liberté d'y recourir (article 34).

Conseil : Citez aussi son parcours : rescapée d'Auschwitz, elle a présidé le Parlement européen et repose au Panthéon.

Source : Loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 ; loi constitutionnelle n° 2024-200 du 8 mars 2024

036

Acce
pteri
ez-
vous
d'êtr
e
reçu
par
un a
gent

**du
sexe
oppo
sé ?**

Exemple de réponse : « Oui, bien sûr. Dans un service public, une femme et un homme ont la même compétence, et je serais reçu de la même façon. » Répondez simplement et sans hésiter.

Conseil : Une hésitation sur ce point peut faire douter de votre adhésion à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Source : Circulaire du 2 mai 2025 ; retours de candidats

037

**Qu'e
st-
ce
que
la pa
rité
en p
olitiq
ue ?**

C'est l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, inscrit dans la Constitution depuis 1999. Des lois imposent par exemple des listes alternant une femme et un homme pour plusieurs élections, comme les élections municipales et régionales.

Conseil : Si vous ne connaissez pas les lois, retenez l'idée : autant de candidates que de candidats.

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 1er

038

**Le m
ariag
e for
cé
est-
il aut
orisé
?**

Non. Il n'y a pas de mariage sans le consentement libre des deux époux (code civil, article 146), et chacun doit avoir au moins 18 ans. Forcer quelqu'un à se marier est puni, et un mariage contracté sans consentement libre peut être annulé.

Conseil : Rappelez que cette règle vaut aussi pour vos enfants : le choix du conjoint leur appartient.

Source : Code civil, articles 144, 146 et 180

039

**Les v
iolen
ces c
onju
gales

sont-
elles**

puni es ?

Oui. Les violences au sein du couple sont des délits ou des crimes, punis plus sévèrement que les autres violences. Les victimes peuvent appeler le 3919, numéro d'écoute gratuit et anonyme, ou le 17 en cas d'urgence.

Conseil : Ne minimisez aucune forme de violence : la loi punit aussi les violences psychologiques.

Source : Code pénal, articles 222-13 et 222-14-3

040

Une fille hérit e-t- elle a utant qu'u n gar çon ?

Oui. Les enfants héritent de leurs parents à parts égales, sans distinction de sexe ni d'ordre de naissance, même s'ils sont nés d'unions différentes (code civil, article 735).

Conseil : Si l'agent vous demande votre avis, dites simplement que cette égalité vous paraît juste.

Source : Code civil, article 735

Les droits et les devoirs du citoyen

Ces questions vérifient que vous savez ce que la citoyenneté apporte et ce qu'elle demande. Reliez chaque droit à un devoir.

041

Quels
sont
les principaux
devoirs
du citoyen ?

Respecter les lois, payer ses impôts et participer à la défense du pays si nécessaire. Il faut aussi répondre à une convocation comme juré d'assises ; voter n'est pas obligatoire, mais c'est un devoir civique.

Conseil : Ne dites pas que voter est obligatoire en France : c'est un devoir moral, pas une obligation légale.

Source : Thème « Droits et devoirs », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 3)

042

À
quoi
servent
les impôts ?

Ils financent les services publics, comme l'école, l'hôpital, la police, la justice ou les routes, et la solidarité entre les citoyens. La Déclaration de 1789 prévoit que chacun contribue selon ses moyens (article 13).

Conseil : Ne vous plaignez pas du niveau des impôts : expliquez plutôt à quoi ils servent dans votre vie.

Source : Déclaration de 1789, article 13

043

Qu'est-ce
que la Sécurité
sociale ?

Créée en 1945, elle protège chacun face à la maladie, à la maternité, aux accidents du travail, à la vieillesse et aux charges de famille. Elle est financée surtout par les cotisations sur les salaires et par des impôts, selon un principe de solidarité.

Conseil : Donnez un exemple vécu : un remboursement de soins, un congé maternité, des allocations familiales.

Source : Ordonnances des 4 et 19 octobre 1945

044

Le
droit
de gr
ève e
xiste
-t-il
en Fr
ance
?

Oui. Le préambule de la Constitution de 1946 garantit le droit de grève, qui s'exerce dans le cadre des lois. Certains agents publics, comme les policiers ou les militaires, n'ont pas le droit de faire grève, et un service minimum existe dans certains secteurs.

Conseil : Rappelez que la grève est un droit encadré : elle ne permet ni la violence ni la dégradation.

Source : Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, alinéa 7

045

À
quoi
serv
ent
les s
yndi
cats
?

Ils défendent les droits et les intérêts des salariés et négocient avec les employeurs, notamment les conventions collectives. Chacun est libre d'adhérer au syndicat de son choix ou de n'adhérer à aucun.

Conseil : Ne les confondez pas avec des partis politiques : leur rôle est la défense des intérêts professionnels.

Source : Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, alinéa 6

046

Qu'e
st-
ce q
u'un
e ass
ociat
ion
loi 19
01 ?

C'est un groupement libre d'au moins deux personnes qui mettent en commun leurs activités dans un but autre que le partage des bénéfices, par exemple sportif, culturel ou solidaire. La liberté d'association est garantie par la loi du 1er juillet 1901.

Conseil : Si vous êtes membre d'une association, citez-la : c'est un bon exemple de participation à la vie collective.

Source : Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, article 1er

047

Un je
une
peut-
il arr
êter t
oute
form
ation
à 16
ans
?

Non. L'instruction est obligatoire de 3 à 16 ans pour les filles et les garçons, puis une obligation de formation s'applique jusqu'à 18 ans depuis 2020. Le jeune doit alors être au lycée, en apprentissage, en emploi, en service civique ou suivi dans un dispositif d'insertion.

Conseil : Si vous avez des adolescents, montrez que vous connaissez cette règle : elle concerne directement votre famille.

Source : Code de l'éducation, articles L114-1 et L131-1 (loi du 26 juillet 2019)

048

Qu'e
st-
ce
que
la Jo
urné
e déf
ense
et cit
oyen
neté
?

C'est une journée obligatoire pour tous les jeunes Français, filles et garçons, qui présente les enjeux de la défense et les formes d'engagement possibles. Elle existe depuis la suspension du service militaire obligatoire, votée en 1997, et porte ce nom depuis 2011.

Conseil : Si vous avez des enfants, montrez que vous savez qu'ils devront se faire recenser à la mairie à 16 ans.

Source : Code du service national (recensement et journée défense et citoyenneté)

049

La Fr
ance
acco
rde-t-
elle
le
droit
d'asil
e ?

Oui. La France protège les personnes persécutées en raison de leur action en faveur de la liberté

(préambule de 1946) ou de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leurs opinions politiques ou de leur appartenance à un groupe social (convention de Genève de 1951). L'Ofpra décide de la protection, sous le contrôle de la Cour nationale du droit d'asile.

Conseil : Ne confondez pas l'asile, protection accordée à une personne persécutée, et l'immigration pour le travail ou la famille.

Source : Préambule de la Constitution de 1946, alinéa 4 ; convention de Genève du 28 juillet 1951

050

Un e
mplo
yeur
peut-
il cho
isir
un s
alari
é sel
on
son
origi
ne ?

Non. Refuser d'embaucher quelqu'un en raison de son origine, de sa religion, de son sexe, de son orientation sexuelle, de son âge ou de son état de santé est une discrimination punie par la loi. La victime peut saisir le Défenseur des droits ou la justice.

Conseil : Montrez que la règle vaut dans les deux sens : vous-même, comme collègue ou employeur, ne discriminerez personne.

Source : Code du travail, article L1132-1 ; code pénal, article 225-2

Les institutions de la Ve République

L'agent attend surtout que vous compreniez qui fait quoi. Ne citez jamais de nom de ministre de mémoire : vérifiez-le la veille de l'entretien.

051

Quel
texte
orga
nise
les in
stitut
ions
de la
Fran
ce ?

La Constitution du 4 octobre 1958, texte le plus élevé du droit français. Elle fixe le rôle du président, du Gouvernement et du Parlement, et son préambule renvoie à la Déclaration de 1789, au préambule de 1946 et à la Charte de l'environnement de 2004.

Conseil : Retenez qu'une loi contraire à la Constitution peut être censurée par le Conseil constitutionnel.

Source : Constitution du 4 octobre 1958, préambule

052

Où tr
availl
e le
Prem
ier m
inistr
e ?

À l'hôtel de Matignon, rue de Varenne, à Paris. Les médias disent souvent « Matignon » pour désigner le Premier ministre et ses services, comme ils disent « l'Élysée » pour la présidence.

Conseil : Ne confondez pas Matignon, siège du Premier ministre, et l'Élysée, siège du président de la République.

Source : Thème « Système institutionnel et politique », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 2)

053

À
quoi
sert
le Co
nseil
consti
tuti
onne
l ?

Il vérifie que les lois respectent la Constitution et veille à la régularité des élections nationales et des référendums. Il compte 9 membres nommés pour 9 ans, et toute personne peut le saisir indirectement, devant un tribunal, par une question prioritaire de constitutionnalité.

Conseil : Ne le confondez pas avec le Conseil d'État, conseiller du Gouvernement et juge de l'administration.

Source : Constitution du 4 octobre 1958, articles 56 à 61-1

054

Qu'est-ce que la séparation des pouvoirs ?

C'est le principe qui confie à des organes distincts le pouvoir de faire les lois, celui de les appliquer et celui de juger. Inspiré de Montesquieu, il est affirmé par l'article 16 de la Déclaration de 1789 pour éviter les abus de pouvoir.

Conseil : Associez chaque pouvoir à son institution : le Parlement, le président et le Gouvernement, les tribunaux.

Source : Déclaration de 1789, article 16

055

Le président peut-il dissoudre l'Assemblée nationale ?

Oui, après avoir consulté le Premier ministre et les présidents des deux assemblées (Constitution, article 12). De nouvelles élections législatives ont lieu dans les 20 à 40 jours ; le Sénat, lui, ne peut pas être dissous.

Conseil : Vous pouvez citer un exemple récent : la dissolution de juin 2024.

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 12

056

Qui remplace le président en cas de vacance ?

Le président du Sénat assure l'intérim, par exemple en cas de décès ou de démission (Constitution, article 7). Il ne peut ni dissoudre l'Assemblée nationale ni organiser de référendum, et une nouvelle élection présidentielle est organisée dans un délai court fixé par la Constitution.

Conseil : Citez un exemple : Alain Poher a assuré deux intérim, en 1969 et en 1974.

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 7

057

Quell
e diff
éren
ce en
tre
un pr
ojet
de
loi
et
une
prop
ositi
on
de
loi ?

Un projet de loi est déposé par le Gouvernement, après avis du Conseil d'État. Une proposition de loi est déposée par un ou plusieurs parlementaires, députés ou sénateurs (Constitution, article 39).

Conseil : Retenez le mot-clé : projet pour le Gouvernement, proposition pour les parlementaires.

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 39

058

Qu'e
st-
ce
que
la na
vette
parl
eme
ntair
e ?

C'est le va-et-vient d'un texte entre l'Assemblée nationale et le Sénat, qui doivent l'adopter dans les mêmes termes. En cas de désaccord persistant, une commission mixte paritaire cherche un compromis, et le Gouvernement peut demander à l'Assemblée nationale de statuer définitivement.

Conseil : Si vous ne retenez qu'une idée : les deux chambres votent la loi, mais l'Assemblée nationale peut avoir le dernier mot.

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 45

059

Qu'est-ce que le Conseil d'État ?

Installé au Palais-Royal, à Paris, il conseille le Gouvernement sur les projets de loi et de décret. C'est aussi la plus haute juridiction administrative : il juge en dernier ressort les litiges entre les citoyens et l'administration.

Conseil : Faites le lien avec votre dossier : les décisions sur la nationalité peuvent être contestées devant le juge administratif, jusqu'au Conseil d'État.

Source : Thème « Système institutionnel et politique », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 2)

060

Quel est le rôle du préfet ?

Nommé par décret du président de la République, le préfet représente l'État dans le département et dans la région. Il veille à l'ordre public, au respect des lois et au contrôle des actes des collectivités, et c'est lui qui instruit votre demande de naturalisation.

Conseil : Ne confondez pas le préfet, nommé par l'État, et le maire, élu par le conseil municipal.

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 72 ; décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993

La justice, la sécurité et l'État de droit

Ces questions vérifient que vous faites confiance à la justice et que vous connaissez vos droits. Répondez avec des exemples simples.

061

Qu'est-ce que le Défenseur des droits ?

C'est une autorité indépendante inscrite dans la Constitution depuis 2008 (article 71-1). Elle aide gratuitement les personnes dans leurs difficultés avec les services publics, défend les droits des enfants et lutte contre les discriminations.

Conseil : Citez un cas concret : une discrimination au logement ou un blocage avec une administration.

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 71-1

062

La justice obéit-elle au gouvernement ?

Non. Les juges rendent leurs décisions en toute indépendance, et la Constitution fait du président de la République le garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire (article 64). Le Gouvernement ne peut pas dicter un jugement.

Conseil : Ne laissez jamais entendre qu'on peut influencer un juge : la corruption est un délit grave.

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 64

063

Qu'est-ce que l'aide juridictionnelle ?

C'est la prise en charge par l'État de tout ou partie des frais de justice et d'avocat, selon vos ressources. Elle permet à chacun de faire valoir ses droits devant un tribunal, même avec de faibles revenus.

Conseil : Faites le lien avec l'égalité : la justice doit être accessible à tous, pas seulement aux plus riches.

Source : Loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique

064

Quel
tribu
nal
juge
l'aute
ur
d'un
vol ?

En général le tribunal correctionnel, qui juge les délits comme le vol simple. Les contraventions relèvent du tribunal de police, et les crimes de la cour d'assises ou de la cour criminelle départementale.

Conseil : Retenez l'échelle des infractions : contravention, délit, crime, de la moins grave à la plus grave.

Source : Code de procédure pénale ; thème « Système institutionnel et politique », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 2)

065

Qu'e
st-
ce
que
la pr
éso
mpti
on d'
inno
cenc
e ?

Toute personne poursuivie est présumée innocente tant que sa culpabilité n'a pas été établie par un juge (Déclaration de 1789, article 9). C'est à l'accusation d'apporter la preuve, et le doute profite à la personne poursuivie.

Conseil : Ne jugez jamais une personne mise en cause avant la décision du tribunal, même si l'affaire est médiatisée.

Source : Déclaration de 1789, article 9 ; code civil, article 9-1

066

Peut-
on
se
faire
justi
ce
soi-
mêm
e ?

Non. Seule la justice peut sanctionner, après un procès équitable : se venger est une infraction. La victime porte plainte et laisse agir la police, la gendarmerie et les juges ; la légitime défense n'est admise que face à une agression immédiate, et de façon proportionnée.

Conseil : Montrez votre confiance dans les institutions, même si les procédures vous paraissent longues.

Source : Code pénal, article 122-5

067

**Que
conti
ent
le ca
sier j
udici
aire
?**

Il contient les condamnations prononcées par les tribunaux, sur trois bulletins : le bulletin n° 1 pour les juges, le n° 2 pour certaines administrations et le n° 3, que vous pouvez demander vous-même. Une condamnation à 6 mois de prison ou plus sans sursis rend la demande de naturalisation irrecevable, sauf réhabilitation ou exclusion de la mention au bulletin n° 2.

Conseil : Ne cachez jamais une condamnation, même ancienne : l'administration vérifie elle-même votre passé judiciaire, en France et à l'étranger.

Source : service-public.gouv.fr, fiche F14710 ; code civil, article 21-27

068

**Quel
est
le
rôle
de la
police
et
de la
gend
arme
rie ?**

Elles assurent la sécurité des personnes et des biens et le respect de l'ordre public, et elles enquêtent sous l'autorité de la justice. La police nationale intervient surtout dans les villes ; la gendarmerie, qui a un statut militaire, surtout dans les zones rurales et périurbaines.

Conseil : Vous pouvez ajouter qu'il existe aussi des polices municipales, placées sous l'autorité du maire.

Source : Code de la sécurité intérieure ; thème « Droits et devoirs », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 3)

069

**Com
ment
port
er pl
ainte
si
vous
êtes
victi
me ?**

Vous pouvez porter plainte dans n'importe quel commissariat de police ou brigade de gendarmerie,

qui doivent enregistrer votre plainte. Vous pouvez aussi écrire directement au procureur de la République, et une pré-plainte en ligne est possible pour certaines infractions.

Conseil : Montrez que vous connaissez la démarche : c'est un signe de confiance dans la justice.

Source : Code de procédure pénale, article 15-3

070

**L'État
t
doit-il lui
aussi
respecter
la
loi ?**

Oui. Dans un État de droit, l'administration, les élus et les gouvernants sont soumis aux règles de droit comme les citoyens, sous le contrôle de juges indépendants. Un tribunal administratif peut par exemple annuler une décision illégale d'une préfecture.

Conseil : Faites le lien avec votre dossier : une décision sur votre naturalisation peut, elle aussi, être contestée devant le juge.

Source : Thème « Système institutionnel et politique », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 2)

L'histoire de France

Depuis 2026, l'examen civique évalue l'essentiel des connaissances, mais l'agent peut encore poser une question d'histoire. Retenez une date et un fait par question.

071

Qui é
taient
ils les
Gaul
lois ?

Des peuples celtes qui vivaient sur une grande partie du territoire de la France actuelle pendant l'Antiquité. Leur défaite face à Jules César à Alésia, en 52 avant J.-C., ouvre la période de la Gaule romaine.

Conseil : Deux phrases suffisent : l'agent veut voir que vous connaissez les grandes périodes.

Source : Thème « Histoire, géographie et culture », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 4)

072

Qui
était
Clovi
s ?

Roi des Francs d'environ 481 à 511, il réunit une grande partie de la Gaule sous son autorité. Son baptême à Reims, à la fin du Ve siècle, en fait le premier roi franc chrétien.

Conseil : Faites le lien avec Reims, la ville où les rois de France seront ensuite sacrés.

Source : Thème « Histoire, géographie et culture », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 4)

073

Qui
était
Charl
emag
ne ?

Roi des Francs, il est couronné empereur à Rome par le pape le 25 décembre 800. Son empire couvre une grande partie de l'Europe de l'Ouest, et il encourage l'enseignement et la culture.

Conseil : Retenez la date de l'an 800, facile à mémoriser.

Source : Thème « Histoire, géographie et culture », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 4)

074

Quel
roi in
carn
e la
Rena
issan
ce fr
ançai
se ?

François Ier, roi de 1515 à 1547, qui fait construire le château de Chambord et accueille Léonard de Vinci. Par l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539, il impose le français dans les actes officiels et de justice.

Conseil : Citez Villers-Cotterêts : c'est l'origine du français comme langue de l'État.

Source : Thème « Histoire, géographie et culture », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 4)

075

**Qu'e
st-
ce
que
l'édit
de N
ante
s ?**

Signé par Henri IV en 1598, il met fin aux guerres de religion entre catholiques et protestants. Il accorde aux protestants la liberté de conscience et certains droits ; Louis XIV le révoque en 1685.

Conseil : Faites le lien avec la laïcité : la paix entre les religions a longtemps été un enjeu en France.

Source : Thème « Histoire, géographie et culture », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 4)

076

**Pour
quoi
appe
lle-t-
on L
ouis
XIV
le
Roi-
Solei
l ?**

Il a choisi le soleil comme emblème, pour symboliser un pouvoir qui rayonne autour de sa personne. Son règne personnel, de 1661 à 1715, incarne la monarchie absolue, avec la cour installée à Versailles.

Conseil : Retenez la durée totale de son règne, commencé enfant en 1643 : 72 ans, la plus longue de l'histoire de France.

Source : Thème « Histoire, géographie et culture », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 4)

077

**Quan
d la
Prem
ière
Répu
bliqu
e a-t-
elle
été p
rocla
mée
?**

En septembre 1792, quelques semaines après la chute de la monarchie, le 10 août. La Convention,

nouvelle assemblée élue, abolit la royauté, et la République devient le régime de la France.

Conseil : Ne confondez pas avec 1789 : la Révolution commence trois ans avant la République.

Source : Thème « Histoire, géographie et culture », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 4)

078

Qu'e
st-
ce
que
le Co
de ci
vil ?

Promulgué en 1804 sous Napoléon Bonaparte, il réunit les règles du droit civil : les personnes, la famille, la propriété, les contrats. Il fixe des règles communes à tous les Français sur tout le territoire et reste en vigueur, après de nombreuses réformes.

Conseil : Faites le lien avec votre demande : les conditions de la nationalité figurent aujourd'hui dans le Code civil.

Source : Code civil ; thème « Histoire, géographie et culture », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 4)

079

Qu'e
st-
ce
que l'
appe
l du
18
juin
1940
?

C'est le discours du général de Gaulle, prononcé à la radio de Londres, la BBC, qui appelle les Français à refuser la défaite et à continuer le combat. Il est considéré comme l'acte fondateur de la France libre.

Conseil : Situez-le : il est lancé au lendemain de la demande d'armistice du maréchal Pétain.

Source : Thème « Histoire, géographie et culture », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 4)

080

En q
uelle
anné
e la p
eine
de
mort
a-t-
elle
été a
bolie
?

En 1981, par la loi du 9 octobre 1981 défendue par le garde des Sceaux Robert Badinter, sous la présidence de François Mitterrand. Depuis 2007, l'abolition est inscrite dans la Constitution (article

66-1).

Conseil : Retenez le nom de Robert Badinter, le ministre de la Justice qui a porté cette loi.

Source : Loi n° 81-908 du 9 octobre 1981 ; Constitution du 4 octobre 1958, article 66-1

La géographie de la France

Ces questions deviennent simples si vous regardez une carte de France quelques minutes par jour.
Connaissez aussi votre propre région.

081

Quell
es m
ers
et qu
els o
céan
s bor
dent
la Fr
ance
?

La France métropolitaine est bordée par la mer du Nord, la Manche, l'océan Atlantique et la mer Méditerranée. Elle a ainsi des côtes au nord, à l'ouest et au sud, ce qui en fait un grand pays maritime.

Conseil : Citez-les du nord au sud pour ne rien oublier.

Source : Thème « Histoire, géographie et culture », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 4)

082

Quel
s
pays
ont
une f
ronti
ère
avec
la Fr
ance
métr
opoli
taine
?

La Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, Monaco, l'Andorre et l'Espagne, soit huit pays. Hors d'Europe, la Guyane a aussi une frontière avec le Brésil et le Suriname.

Conseil : N'oubliez pas les petits États : Monaco, l'Andorre et le Luxembourg.

Source : Thème « Histoire, géographie et culture », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 4)

083

Citez

trois
mass
ifs m
onta
gneu

x fra nçais

.

Les Alpes, à l'est, les Pyrénées, au sud, à la frontière avec l'Espagne, et le Massif central, au centre du pays. Les Vosges, dans le nord-est, sont un autre massif connu.

Conseil : Situez chaque massif sur la carte : l'agent peut vous demander où il se trouve.

Source : Thème « Histoire, géographie et culture », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 4)

084

Citez quat re gr ands fleu ves f ranç ais.

La Seine, qui traverse Paris, la Loire, le plus long fleuve de France, le Rhône et la Garonne. On ajoute parfois le Rhin, qui marque une partie de la frontière avec l'Allemagne.

Conseil : Si vous habitez près d'un fleuve, citez-le : c'est un bon exemple personnel.

Source : Thème « Histoire, géographie et culture », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 4)

085

Que veut dire DRO M ?

Départements et régions d'outre-mer. Les lois et règlements nationaux s'y appliquent de plein droit, avec des adaptations possibles liées à leur situation particulière (Constitution, article 73).

Conseil : Ne les confondez pas avec les collectivités d'outre-mer, qui ont plus d'autonomie.

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 73

086

Quel s sont les cinq dépa rtem ents et ré gion s d'o utre- mer ?

La Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte. Mayotte est devenue le 101e département français en 2011.

Conseil : Situez-les : deux aux Antilles, un en Amérique du Sud, deux dans l'océan Indien.

Source : Thème « Histoire, géographie et culture », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 4)

087

**Quel
est
le
plus
haut
som
met
de Fr
ance
?**

Le mont Blanc, dans les Alpes, près de la frontière italienne, qui culmine à environ 4 800 mètres. C'est aussi le plus haut sommet de l'Europe de l'Ouest.

Conseil : Une altitude approximative suffit : elle varie légèrement d'une mesure à l'autre.

Source : Thème « Histoire, géographie et culture », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 4)

088

**Com
bien
la Fr
ance
com
pte-t-
elle
de d
épart
eme
nts ?**

101 départements : 96 en métropole et 5 en outre-mer. Chacun a un numéro, que l'on retrouve par exemple au début des codes postaux.

Conseil : Retenez le numéro et le chef-lieu de votre département : la question est fréquente.

Source : Thème « Système institutionnel et politique », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 2)

089

**Com
bien
la Fr
ance
com
pte-t-
elle
de ré
gion
s ?**

18 régions : 13 en métropole, dont la Corse, et 5 en outre-mer, depuis la réforme entrée en vigueur en 2016. Elles s'occupent notamment des lycées, des transports régionaux et du développement économique.

Conseil : Connaissez le nom de votre région et de son chef-lieu.

Source : Loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015

090

Citez

**trois
gran
des v
illes f
ranç
aises
en d
ehor
s de
Paris**

Par exemple Marseille, Lyon et Toulouse, les communes les plus peuplées après Paris. Vous pouvez aussi citer Nice, Nantes, Montpellier, Strasbourg, Bordeaux ou Lille.

Conseil : Citez de préférence une ville que vous avez visitée et dites ce qui vous y a plu.

Source : Insee, populations légales

La culture, l'Europe et la vie en France

Ces questions portent sur ce que vous voyez autour de vous : monuments, livres, fêtes et Union européenne. Un souvenir personnel rend la réponse vivante.

091

Pour
quoi
a-t-
on c
onstr
uit
la
tour
Eiffel
?

Pour l'Exposition universelle de 1889, organisée à Paris pour le centenaire de la Révolution. Conçue par l'entreprise de l'ingénieur Gustave Eiffel, elle devait être provisoire, mais elle a été conservée, notamment grâce à son utilité pour la radio.

Conseil : Si vous l'avez visitée, dites-le : un souvenir personnel vaut mieux qu'un chiffre.

Source : Thème « Histoire, géographie et culture », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 4)

092

Qu'e
st-
ce
que
le mu
sée
du L
ouvr
e ?

C'est un ancien palais des rois de France, devenu musée pendant la Révolution, en 1793. C'est aujourd'hui le musée le plus visité au monde, où l'on peut voir la Joconde de Léonard de Vinci.

Conseil : Citez une autre œuvre que vous connaissez, en plus de la Joconde.

Source : Thème « Histoire, géographie et culture », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 4)

093

Qui r
epos
e au
Pant
héon
?

Le Panthéon, à Paris, accueille de grandes figures de la Nation, selon l'inscription « Aux grands hommes, la patrie reconnaissante ». On y trouve par exemple Voltaire, Victor Hugo, Émile Zola et Simone Veil.

Conseil : Citez une personnalité dont vous savez expliquer le rôle : l'agent peut vous demander pourquoi elle y repose.

Source : Thème « Histoire, géographie et culture », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 4)

094

Citez

trois
écriv
ains
franç
ais.

Par exemple Molière, auteur de comédies au XVII^e siècle, Victor Hugo, auteur des Misérables, et Marcel Proust, auteur d'À la recherche du temps perdu. Vous pouvez aussi citer Albert Camus ou Simone de Beauvoir.

Conseil : Citez de préférence un livre que vous avez lu, ou un film tiré d'un roman.

Source : Thème « Histoire, géographie et culture », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 4)

095

Qu'e
st-
ce
que l'
espa
ce S
chen
gen
?

C'est une zone de libre circulation où les contrôles aux frontières intérieures entre les pays membres sont en principe supprimés. Elle réunit la plupart des pays de l'Union européenne et quelques pays voisins, comme la Suisse ou la Norvège.

Conseil : Ne confondez pas l'espace Schengen et l'Union européenne : ce ne sont pas exactement les mêmes pays.

Source : Thème « Union européenne », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 2)

096

Com
bien
de
pays
com
pte l'
Unio
n eur
opée
nne
?

27 pays depuis la sortie du Royaume-Uni, le 31 janvier 2020. Le dernier pays à avoir rejoint l'Union est la Croatie, en 2013.

Conseil : Ce nombre peut évoluer : vérifiez l'actualité européenne avant l'entretien.

Source : Thème « Union européenne », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 2)

097

Où si
ègen
t les i
nstit
ution
s eur
opée
nnes
?

À Bruxelles pour la Commission européenne et le Conseil, à Strasbourg pour les sessions plénières du Parlement européen et à Luxembourg pour la Cour de justice de l'Union européenne. La Banque centrale européenne siège à Francfort.

Conseil : N'oubliez pas Strasbourg : c'est une ville française qui accueille le Parlement européen.

Source : Thème « Union européenne », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 2)

098

D'où
vient
l'hy
mne
euro
péen
?

Il reprend le thème de l'« Ode à la joie », tiré du dernier mouvement de la 9e symphonie de Ludwig van Beethoven. Adopté par le Conseil de l'Europe en 1972 puis par les dirigeants européens en 1985, il est joué sans paroles.

Conseil : Ne le confondez pas avec la Marseillaise, hymne national de la France.

Source : Thème « Union européenne », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 2)

099

Depu
is qu
and
utilis
e-t-
on l'e
uro ?

Les pièces et les billets en euros circulent en France depuis le 1er janvier 2002, en remplacement du franc. L'euro existait déjà depuis 1999 pour les paiements électroniques et les marchés financiers.

Conseil : Retenez les deux dates : 1999 pour la création, 2002 pour les pièces et les billets.

Source : Thème « Union européenne », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 2)

100

Que
fête-
t-on
le 21
juin
?

La Fête de la musique, créée en 1982 par le ministère de la Culture, le jour du solstice d'été. Musiciens amateurs et professionnels jouent gratuitement dans les rues, partout en France.

Conseil : Si vous y avez déjà participé, dites où : c'est une bonne preuve de vie culturelle en France.

Source : Thème « Histoire, géographie et culture », livret du citoyen édition mai 2026 (partie 4)

Et maintenant ?

Vous venez de lire des questions. Le jour J, il faudra répondre vite, avec le stress, devant un agent ou face à un chronomètre de 45 minutes. Trois outils pour passer de « je connais » à « je réussis » :

Le guide PDF Réussir mon entretien de naturalisation

200 questions-réponses par thème, la méthode de l'entretien et des QCM au format de l'examen. <https://questions-naturalisation.fr/format-pdf/>

L'application Examen civique

Examens blancs illimités de 40 questions chronométrées, corrigés. <https://examen-civique-france.fr/app.html>

Les retours de candidats

Les questions réellement posées en préfecture, par ville et par année. <https://questions-naturalisation.fr/questions-entretien-naturalisation/>

